



## **CAP DE CONTROLEURS DU 17/04/2015 POUR LE RECRUTEMENT DANS LE RESEAU HORS METROPOLE**

### **Communiqué commun des élus B**

Lors de la CAP du 31/03/2015, les élus en CAPN de la catégorie B ont refusé de siéger, posant comme préalable à la tenue de la celle-ci la communication de documents fiables et l'engagement de pourvoir les postes gelés au projet .

Suite à cette action l'administration a publié un nouveau projet prenant en compte les 5 emplois qui avaient été gelés et a convoqué une nouvelle CAP le 17 avril 2015.

Lors de la CAP, l'ensemble de la parité syndicale a tenté d'obtenir des réponses positives sur 2 des revendications majeures liées au recrutement hors métropole à l'ordre du jour :

- perspective d'évolutions du recrutement permettant à tous les agents de la DGFIP de candidater sur tous les postes du réseau hors métropole.
- Prise en compte des candidatures déposées par les agents issus des TAF (Trésoreries auprès des Ambassades de France) qui vont fermer au 31/08/2015. En effet ces agents s'étaient engagés sur un contrat moral de 2 fois 2 ans et ils avaient fait connaître, avant la décision de fermeture, leur souhait de respecter leur engagement jusqu'à son terme.

#### **Aucune avancée de la direction générale sur ces deux points !**

Pire, l'administration justifie sa position en avançant un contrat moral la liant aux agents de catégorie A, mais pas aux agents de catégorie B et C !

Après une interruption de séance, l'ensemble des élus a constaté :

- **la situation de blocage sur les revendications essentielles évoquées ci dessus.**
- **le mépris affiché à l'égard des agents B et C dans les réponses apportées.**
- **après plus de 2 heures de discussion, sur une CAP prévue sur une demi journée, le temps restant, ne permettait plus d'aborder correctement l'ensemble des affectations prévues à l'ordre du jour.**

Face à cette situation et au blocage de l'administration, les élus B des organisations syndicales représentées (Solidaires, FO, CGT, CFTD) **ont décidé de quitter la CAP nationale avant la fin des travaux !**

***Le projet n'ayant pu faire l'objet d'évolution prenant en compte nos demandes, il a été validé en l'état par l'administration seule.***